

LE GOUVERNEMENT N'HONORE PAS SA PAROLE

Photo par Romain Dancre sur Unsplash

Point sur la négo - 19 novembre 2021

Il a été porté à notre attention que certaines dispositions de la nouvelle convention collective liées à la rémunération ou au règlement des plaintes du maintien de l'équité salariale ne sont pas appliquées comme convenu. Les cas rapportés concernent pour l'instant le réseau de la santé et des services sociaux.

En effet, à différents endroits, le versement des sommes dues ou les ajustements salariaux ne sont pas versés aux travailleuses et aux travailleurs. Dans d'autres cas, là où les versements sont prévus à des dates ultérieures, on nous indique que les échéances pourraient ne pas être respectées.

Le gouvernement admet lui-même son retard, pourtant les détails des nouvelles dispositions applicables sont connus depuis juin dernier. Quoi qu'il en soit, celui-ci n'honore pas sa parole, ce qui est tout à fait inacceptable.

Dans ce contexte, sachez que nous faisons toutes les représentations politiques nécessaires afin que vos droits soient respectés. D'autre part, la CSN et les fédérations du secteur public concernées évaluent l'ensemble des recours juridiques possibles, dans l'objectif de nous assurer de défendre tous les membres qui pourraient être lésés.

Nous vous invitons donc à rester à l'affût, car nous vous informerons sous peu des suites de ces démarches.